

COMMUNE DE MORSBRONN-LES-BAINS

Séance du 08 octobre 2018

Sous la présidence de Mme DUDT Lysianne, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Membres présents : Mmes CAMACHO-VIEIRA Yolande, MM. HEBTING Pascal, LETZELTER Alain, MISCHLER Marc, RATZEL Denis, REISS Stéphane, ROTH Pascal, SCHAEFER Marc, WEISSBECKER Jean-Pierre.

Membres absents : DEVANLAY Thierry (procuration à REISS Stéphane), FUCHS Frédéric, GOUTHIER Aurélie, WIRTH Anne, WEISS Joseph (procuration SCHAEFER Marc)

--- oooOooo ---

DCM 2018-035 Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le conseil municipal, à 9 voix pour et une abstention, approuve le compte-rendu de la séance du 17 juillet 2018.

DCM 2018-036 Travaux rue des Vignes – choix du bureau d'études

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération du 17 juillet 2018 concernant l'aménagement, l'accessibilité et la mise en sécurité de la rue des Vignes.

Elle informe que, pour le bon déroulement des travaux, il est nécessaire de se faire accompagner pour la maîtrise d'ouvrage.

Pour cela, trois devis sont proposés aux membres du conseil municipal.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir la société Etude & concept, représentée par M. WURTZ, sise 8 rue Galilée 67200 STRASBOURG.
- Autorise le Maire à signer les marchés de travaux ainsi que tous les autres documents à intervenir dans le cadre de l'opération.

DCM 2018-037 Décision modificative – budget Lotissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget primitif de la Commune, notamment son budget annexe, lotissement des Jardins ;

Après avoir entendu les explications du Maire sur ces ajustements,

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative suivante :

Fonctionnement recette :

Fonctionnement dépense :

002 : + 268 €

65888 + 268 €

DCM 2018-038 Adhésion à la démarche « zéro pesticide »

Madame le Maire donne connaissance des modalités de mise en place de ce programme :

La Région Grand Est, les Agences de l'eau Rhin-Meuse et Seine Normandie décernent périodiquement les distinctions « Commune Nature » ou « Espace Nature » afin d'honorer les collectivités et gestionnaires d'espaces publics qui, en zones non agricoles, ont entrepris une démarche de réduction ou de suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires pour la gestion des espaces verts et des voiries contribuant ainsi à la préservation de la qualité de l'eau des cours d'eau et des nappes d'eau souterraine.

De façon générale, il est présupposé que les pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces sont en totale conformité avec la réglementation en vigueur.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire :

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,

Vu la Charte régionale d'entretien et de gestion des espaces communaux publics,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'engager la commune dans une démarche de réduction voire de suppression de l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien et la gestion des espaces communaux,
- de valider la charte régionale d'entretien et de gestion des espaces communaux publics
- d'autoriser le Maire à signer tout document découlant de la présente délibération.

DCM 2018-039 Espaces sans tabac – convention avec La Ligue contre le cancer

Madame le Maire donne connaissance des modalités de mise en place de cette démarche :

La Ligue est une association régie par la loi de 1901, reconnue d'utilité publique, reposant sur la générosité du public et sur l'engagement de ses militants. Cette association lutte dans trois directions complémentaires : information, prévention, promotion du dépistage – actions pour les malades et leurs proches – recherche.

Dans le cadre de sa politique de santé publique, Mme le Maire souhaite participer aux mesures visant à protéger la population de son territoire des effets néfastes pour la santé liés au tabagisme. Dans cette optique, elle souhaiterait soutenir pleinement l'action « Espaces sans tabac » mené par la ligue contre le cancer.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire, le conseil municipal, décide :

- d'engager la commune dans une démarche « espaces sans tabac », en choisissant deux lieux pour cette opération : devant l'école et à l'air de jeux,
- d'autoriser le Maire à signer tout document découlant de la présente délibération.

DCM 2018-040 Attribution d'une subvention pour le stage d'escalade pour l'école de Morsbronn

Madame le Maire soumet à l'assemblée la demande de subvention formulée par la directrice de l'école primaire de Morsbronn pour le stage escalade en 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention de 7 € par jour et par élève, ce qui représente au total un montant de 616 € pour l'école de Morsbronn ci-dessus mentionnée.

DCM 2018-041 Attribution d'une subvention pour l'association de football « Etoile Sportive de Morsbronn »

Madame le Maire soumet à l'assemblée la demande de subvention formulée par le président de l'association « Etoile Sportive de Morsbronn ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 8 voix pour et 2 abstentions, décide d'octroyer une subvention d'un montant de 500 € à l'association « Etoile Sportive de Morsbronn ».